



## Rompre un mandat de gestion

Par **cleasalome**, le **06/08/2011** à **22:14**

Bonjour,

Nous avons un appartement en location pour lequel nous avons signé un mandat de gestion en Aout 2010.

Le locataires ont donné leur congé pour le 14 Septembre 2011. Nous avons laissé l'agence chercher de nouveaux locataires jusqu'à présent mais sans résultat. Voyant l'échéance se rapprocher nous voudrions laisser l'agence chercher jusqu'en Octobre ou Novembre maximum mais après nous ne pourrions plus payer les traites du crédit et donc voudrions le mettre en vente. Pouvons-nous rompre le mandat de gestion étant donné qu'il n'y aura pas de nouveaux locataires et que c'est pour le vendre ?

Merci d'avance pour votre réponse.